



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mardi 3 mai 2022**, à 14h30 heures, à la Salle du SCOT des Vosges Centrales, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

Au titre du Collège Public - 12 présents, 2 procurations, 12 voix délibératives, 2 voix non délibératives

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
ARNOULD Nicole	<i>PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges</i>
BLERON Laurent	<i>ENSTIB - LERMAB</i>
BOURDON Claude	<i>Conseil Départemental des Vosges</i>
CHOLEY Bertrand	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
DAGNEAUX Denis	<i>ONF</i>
DESVERNES Yves	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
FOURNIER Michel	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
GAILLOT Thierry	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
HAULLER Pascal	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
LEMESLE Christophe	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
MICHEL Lucette	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
VILLEMIN Yannick	<i>PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges</i>

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur **ROUSSEL Alain** (Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest – collège public) donne procuration à Monsieur **DESVERNES Yves** (Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest)
- Madame **TAVERNIER Christine** (Office du Tourisme de la CAE – collège public) donne procuration à Monsieur **LEMESLE Christophe** (Communauté de Communes de la Région de Rambervillers)

Au titre du Collège Privé – 9 présents, 5 procurations, 13 voix délibératives, 1 voix non délibérative

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
BORENS Michel	<i>CCI des Vosges</i>
DEFAIX Thierry	<i>EHP Roville-aux-Chênes</i>
EYMARD Philippe	<i>CRITT Bois</i>
GREVISSE Delphine	<i>Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics</i>

MICHEL Jean-François	<i>Association Saône Lorraine</i>
MUNIERE Jean Luc	<i>Association « Aux sources de la Saône et Meuse »</i>
RAJOIE Stéphanie	<i>Chambre d'Agriculture des Vosges</i>
RELION Francis	<i>Association Saône Lorraine</i>
THOMAS Raymond	<i>Epinal – Golbey Développement</i>

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur **LACROIX Jean-Louis** (Comice Agricole de Rambervillers – collège privé) donne procuration à Madame **RAJOIE Stéphanie** (Chambre d'Agriculture des Vosges)
- Monsieur **TRIBOUOT Pascal** (FIBOIS Grand Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **MICHEL Jean-François** (Association Saône Lorraine)
- Monsieur **PETIT Julien** (Forêt et Bois de l'Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **MUNIERE Jean Luc** (Association « Aux sources de la Saône et Meuse »)
- Monsieur **REID Guido** (EGGER – collège privé) donne procuration à Monsieur **THOMAS Raymond** (Epinal – Golbey Développement)
- Monsieur **MAUCHAMP Philippe** (Abattoir Adéquat – collège privé) donne procuration à Monsieur **DEFAIX Thierry** (EHP Roville-aux-Chênes)

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
BARBAUX Marc	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
DULOT Frédéric	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
MARCOT Véronique	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
MOUGEL Éric	<i>ENSTIB</i>
ROUSSEL Alain	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
TAVERNIER Christine	<i>Office du Tourisme de la CAE</i>
TRIBOULOT Franck	<i>Communauté de Communes de la région de Rambervillers</i>
VITU Cyril	<i>CRPF</i>

Au titre du Collège Privé

<i>Nom Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
CHOSEROT Philippe	<i>Association des Communes Forestières</i>
COURTOIS Michel	<i>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</i>
LACROIX Jean-Louis	<i>Comice Agricole de Rambervillers</i>
MAUCHAMP Philippe	<i>Abattoir Adéquat</i>
PERRIN Roger	<i>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</i>
PETIT Julien	<i>Forêts et Bois de l'Est</i>
PIRODDI Béatrice	<i>CMA des Vosges</i>
REID Guido	<i>EGGER</i>
SAUNIER Lydie	<i>Chambre d'Agriculture des Vosges</i>
SIMMER Cyrille	<i>EHP Roville-aux-Chênes</i>
SPIGELHALTER Patrice	<i>Association « Aux sources de la Saône et Meuse »</i>
TRIBOULOT Pascal	<i>FIBOIS Grand Est</i>

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	10	8	18
PROCURATIONS	2	5	7
TOTAL	12	13	25

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	25
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	9	13

Assistent également à la réunion :

HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
VARIS Katy, Chargée de mission Europe, Conseil Départemental des Vosges
VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du comité de programmation du 3 mai 2022.

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représentée et les voix privées sont majoritaires.

** Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

À 14h30, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 14 mars 2022). Aucune question ou objection n'est formulée. Sans remarque des participants, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur LEMESLE présente l'**ordre du jour**, à savoir :

- Contexte de consommation de l'enveloppe et état d'avancement des dossiers
- Notation de projets soumis à un avis d'opportunité
- Validation de projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
- Questions diverses et dates des prochains COPRO

1. Contexte

a. Etat d'avancement de consommation de l'enveloppe au regard des objectifs fixés par l'Autorité de Gestion

En préambule, M. LEMESLE indique qu'un suppléant va être nommé pour le Comice Agricole, et qu'il informera les membres à réception de l'information – ce point sera évoqué lors du prochain comité de programmation.

Monsieur LEMESLE rappelle que l'équipe LEADER a opéré une remise à plat de la programmation, et que de nombreuses relances ont été faites. A ce titre, l'engagement a été respecté conformément aux éléments rappelés lors du Comité de programmation du 14 septembre 2021, à savoir la formalisation d'un état clair de chaque dossier inscrit dans la programmation LEADER. Il insiste sur le fait que le retour des pièces demandées par le GAL dans les délais impartis est important, compte-tenu du retard pris par le GAL vis-à-vis de l'ensemble de la programmation. Il précise également que cet état d'avancement sera présenté lors de chaque comité de programmation

Madame VAXELAIRE présente un graphique montrant les objectifs de consommation de l'enveloppe restante pour la fin de programmation en termes d'engagement et de paiement. Elle indique les éléments de consommation actuels du GAL en précisant les projets concernés.

Mesdames HELLOT et PIERRE présente de manière détaillée les dossiers en cours de traitement pour la phase d'engagement (demandes d'aide) et la phase paiement.

Les dossiers en cours de traitement sont :

- Phase **conventionnement** (établissement des conventions juridiques)
 - Aménagement du Musée Tchèque – Commune de Darney (2019)
 - Maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle santé – Commune de Hadol (2019)
- Phase engagement (**établissement des conventions**) :
 - Supports de communication - ENSTIB (2020)
 - Animation et Gestion 2020 – PETR (2021)
 - Animation et Gestion 2021 – PETR (2021)
 - Les gradins du fort dans un théâtre de verdure – Commune de Sanchev (2019)
- Phase **réinstruction des demandes d'aide**
 - Extension de la mairie en bois – Commune de Sanchev (2018)
 - Construction de maisons d'habitation de loisir – Commune de Socourt (2016)
- Phase engagement (**instruction des demandes d'aides**) :
 - Découverte de la forêt à vélo, sport, santé, tourisme – PETR (2019 – en instruction Région)
 - Dont **validation en sélection ce jour** :
 - Aménagement d'un espace de vente et fabrication de bacs de culture en bois – Ferme aquaponique (2018)
 - Maitrise d'œuvre pour la construction du siège en bois – ONF (2017)
 - 2^{ème} phase du Fab'Lab – PETR (2019)
 - Animation et gestion du GAL 2022 – PETR (2022)
- Phase engagement (**instruction des demandes d'aides – en attente de retour des porteurs de projets**) :
 - Salon Habitat et Bois 2019 – Fibois (2019)
 - Attractivité du village en bois – Anglemont (2019)
 - Construction d'un nouveau bâtiment pour la vente – Ferme des 3 provinces (2019)
- Phase paiement (**instruction des demandes de paiement – en attente de retour des porteurs de projets**) :
 - Promotion de l'agroforesterie – Chambre d'Agriculture (2017)
- Phase paiement (**instruction des demandes de paiement**) :
 - Extension de la mairie en bois – Commune de Sanchev (2018)
 - Construction de maisons d'habitation de loisir – Commune de Socourt (2016)
 - Animation, documents de gestion durable de forêt privée – CRPF (2017)
 - Etude de faisabilité, regroupement pour gestion opérationnelle concertée – CRPF (2017)
- Phase paiement (**en contrôle au niveau de l'Autorité de Gestion**) :
 - Animation, entretien vergers – Chambre d'Agriculture (2017)
 - Panneaux sentiers pédestres – 2C2R (2018)
 - Animation et Gestion du GAL 2019 – PETR (2019)

- Patrimoine naturel – PETR (2019)
- Etude pour la MFR Hadol – MFR Hadol (2018)
- Phase paiement (**en contrôle au niveau de l’Autorité de Gestion**) :
 - Espace culturel en bois – Commune Chaumousey (2017)
 - Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché - Jardins de Cocagne (2016)
 - Etude de faisabilité, regroupement pour gestion opérationnelle concertée – Chambre d’Agriculture (2017)
 - Etablissement de documents de gestion - Forêt et Bois de l’Est (2017)

Monsieur LEMESLE insiste une nouvelle fois sur l’importance de la réactivité des porteurs de projets sur les demandes de pièces complémentaires émanant du GAL.

Monsieur MICHEL aborde ensuite les dossiers abandonnés et déprogrammés :

- **Dossiers abandonnés** car non engagés à ce jour pour un montant de 102 800 € :
 - GIP ITEFOB : structure en cours de liquidation, elle n’est donc plus éligible d’un point de vue règlementaire compte-tenu de sa situation administrative
 - CMA Salon cousu « fil rouge »
 - Bouxières-aux-Bois – Complexe intergénérationnel : inéligibilité géographique car la commune est sortie du périmètre du GAL en 2017.
 - Les Voivres – les sentiers détournés
 - Xertigny – Sentiers pédestres : remplacé par un projet plus structurant
 - ONF – Nouveaux produits de Hêtre
- **Dossiers à déprogrammer** car engagés à ce jour pour un montant de 121 000 € :
 - Dossiers concernés par un dépassement de délai pour le dépôt de la dernière demande de paiement
 - Bouxières-aux-Bois – Rénovation de bâtiments publics, mairie et salle communale
 - Epinal – Fête des images
 - Dossier concerné par une révision du plan de financement car les dépenses ont été fléchées sur d’autres subventions :
 - Maison du vélo de Xertigny – PETR Pays d’Epinal Cœur des Vosges (2016)

Afin de respecter la nouvelle dynamique opérée par le GAL, Madame VAXELAIRE présente la proposition d’un calendrier prévisionnel de passage en COPRO des projets en phase demandes d’aide.

Comité de Programmation du 14 Juin 2022 :

- FIBOIS Grand Est / Salon Habitat et Bois
- La Ferme des 3 Provinces / Rénovation en bois d'un bâtiment
- Commune d’Anglemont / Développement attrait touristique village d’Anglemont
- Ferme La Blonde / revêtement de sol
- 2C2R / Mobilier de la salle de réunion
- Xertigny / Aménagement urbains et touristiques
- SICOTRAL / Extension du siège social

Avec le passage des projets ci-dessus en comité de programmation pour sélection, le 14 juin 2022, les objectifs en termes d’engagement et de paiement de l’enveloppe LEADER seront respectés.

Messieurs LEMESLE et MICHEL insistent sur la nécessité pour les porteurs de projet de respecter ce calendrier et donc de fournir les pièces attendues. Sans cela, le dossier ne pourra être maintenu dans la programmation car considéré comme non mûre.

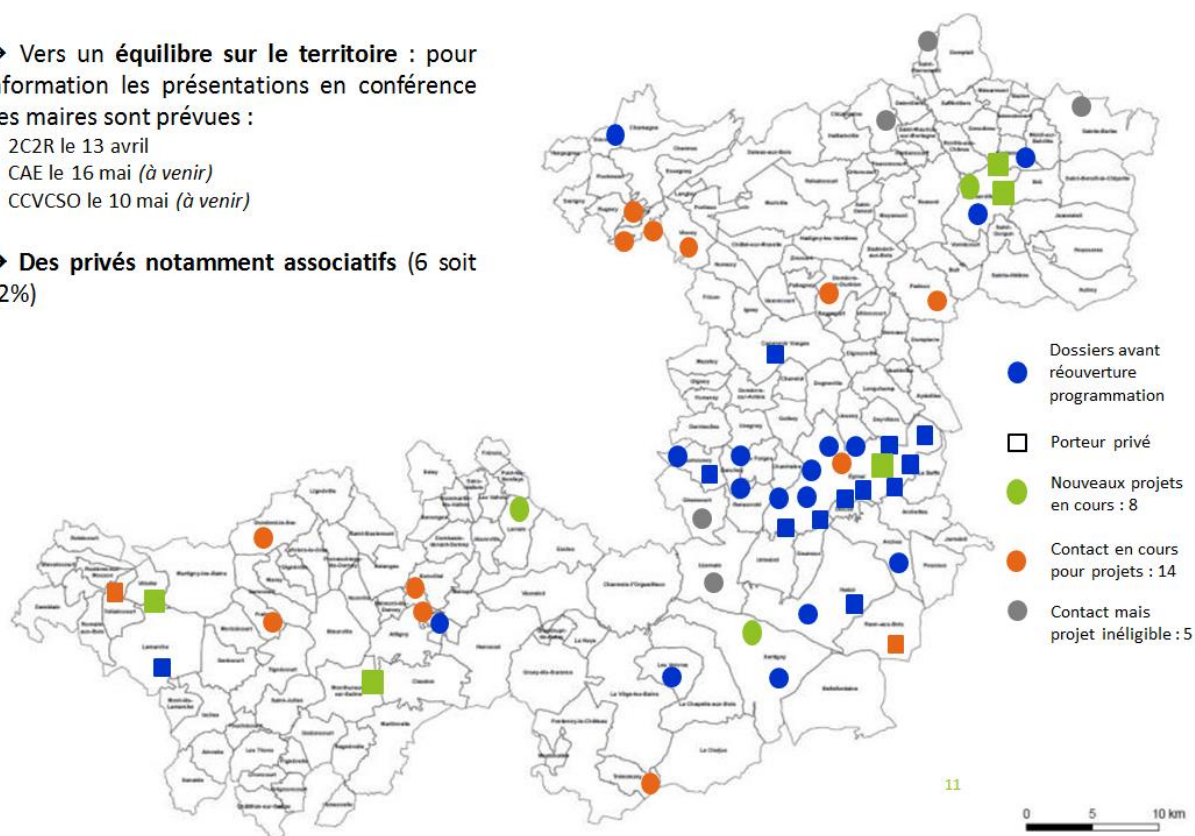
Ce point d'avancement sera effectué à chaque comité de programmation.
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.

b. Cartographie de projets à la suite de réouverture de la programmation

→ Vers un **équilibre sur le territoire** : pour information les présentations en conférence des maires sont prévues :

- 2C2R le 13 avril
- CAE le 16 mai (*à venir*)
- CCVCSO le 10 mai (*à venir*)

→ **Des privés notamment associatifs** (6 soit 22%)



M. LEMESLE présente l'état des lieux des contacts sur les projets par une approche territoriale. Il rappelle que c'est une priorité partagée avec M. VILLEMEN, Président du PETR de disposer d'une approche égalitaire et équitable sur l'ensemble du territoire. De même, un rééquilibrage a commencé à être engagé au niveau des projets privés, jusque-là faiblement représentés dans la programmation. En effet, lors de l'évaluation réalisée par Noémie WAGEMANN en 2021, un déséquilibre géographique de répartitions des projets financés via LEADER a été constaté.

Avec la réouverture de la programmation au 18 mars 2022, il est constaté un rééquilibrage dans la localisation des potentiels projets.

Il remercie l'équipe pour les réponses apportées auprès de chaque porteur de projet.

c. Point de vigilance sur la consommation en zone urbaine

Seule la ville d'Epinal est considérée comme zone urbaine sur le territoire du GAL. La règle impose que 15% maximum de l'enveloppe LEADER totale soit affectée à des projets situés en zone urbaine.

Monsieur MICHEL explique que cette analyse a fait l'objet d'un échange avec l'Autorité de Gestion pour la vérification de la règle, et remercie l'Autorité de Gestion sur le temps consacré à cette analyse.

Pour déterminer si le projet est situé en zone urbaine ou pas, la localisation et le rayonnement de l'action sont pris en compte. Aussi, un projet porté par une intercommunalité se déroulant à Epinal, ne rentre pas dans ces 15%.

Le montant total de LEADER pouvant être attribué sur un projet en zone urbaine est de 256 542,77 €. Aujourd'hui, 101 723,04 € ont déjà été affectés. Il reste, ainsi, 154 819,73 € de fonds LEADER disponibles sur le montant total de la maquette de 1 710 285,15 €.

2. Présentation et notation de 7 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Aménagement de la salle du conseil du futur siège social Porteur de projet : Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Messieurs Jean Claude AMSLER et Pierre BAILLY	
	Coût total prévisionnel du projet	47 153,80 € HT
FEADER sollicité	37 723,04 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Mobilier en bois	47 153,80 €
TOTAL	47 153,80 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	37 723,04 €
2C2R	9 430,76 €
TOTAL	47 153,80 €

Présentation du projet
<p>L'aménagement projeté permettra d'accueillir les élus communautaires lors des séances du Conseil Communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 27 tabes biplace 1400/600/850 en bois massif habillage alternatif chêne et hêtre. Aspect lames bois posées verticalement. • Réalisation de deux meubles basses 1400/60/1000 finitions identiques aux tables • Réalisation d'un meuble baie info 1400/600/2200 finition identique aux tables • Réalisation d'une estrade en bois 10000/2600/180 habillage contre marche et plancher en chêne massif • Réalisation de 4 tables sur pied 1100*600 en chêne lamellé • Réalisation d'une table 1 place de 1100-600 finitions identiques aux tables <p>Impact environnemental : réduire l'empreinte carbone du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une ressource issue des forêts locales • Façonnage par une entreprise locale

- Réduction des coûts de transports
- Utilisation d'essences de bois garantissant un coût d'entretien très faible et une pérennité dans le temps
- Valoriser le savoir-faire de l'artisanat local
- Réduire les coûts actuels d'organisation des réunions du Conseil Communautaire en site délocalisé une fois par mois

Impact sociétal : valoriser notre Communauté de Communes

- Participer au projet de désirabilité du territoire en valorisant l'accueil sur un site dédié
- Offrir un équipement de grande qualité aux Conseillers Communautaires
- Proposer aux entreprises ou associations, la salle pour des réunions

Remarques

Monsieur Jean François MICHEL demande si le prêt de cette salle sera gratuit pour les associations. Monsieur Pierre BAILLY répond que la volonté de la 2C2R n'est pas de rendre payant l'accès à cette salle mais il faut cependant préciser qu'il faut veiller à une bonne utilisation pour éviter des dégradations. Cette salle sera mise à disposition des acteurs du territoire (associations, entreprises...). Monsieur Denis DAGNEAUX demande comment la collectivité compte s'y prendre pour s'assurer de la provenance locale des bois. Monsieur Jean Claude AMSLER répond que dans la consultation des entreprises des critères précis relatifs à l'empreinte carbone ont été indiqués et que ces derniers permettront aux entreprises s'approvisionnant localement d'obtenir une note favorable. Monsieur Raymond THOMAS demande le délai de réalisation de cet aménagement. Monsieur Christophe LEMESLE précise que les travaux auront lieu à l'automne 2022. Monsieur Jean François MICHEL interroge sur l'histoire de la caserne. Monsieur Christophe LEMESLE répond que la caserne a été construite à la fin du 19^{ème} siècle et qu'elle a fonctionné jusqu'à la fin des années 1960. Aujourd'hui, la 2C2R utilise quatre bâtiments de l'ancienne caserne.

Conflit d'intérêt

Messieurs Christophe LEMESLE, Bertrand CHOLEY et Madame Luette MICHEL ne prennent pas part à la notation et quittent la séance lors de la notation.

Synthèse de la sélection

-

VOTE	Nombre de votants : 21
-------------	------------------------

NOTE	16,95/20
-------------	-----------------

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Valorisation du patrimoine culturel local	
	Porteur de projet : Association pour la découverte du Patrimoine Local	
	Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales	
	Présentation : Monsieur Bernard BALORY	
Coût total prévisionnel du projet	3 820,80 € HT	
FEADER sollicité	2 938,72 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Projet de sculpture en pierre	3 300,00 €
Signalétique sur parcours du patrimoine	520,80 €
TOTAL	3 820,80 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	2 983,72 €
Commune de Monthureux-sur-Saône	500,00 €
Autofinancement association	382,08 €
TOTAL	3 820,80 €

Présentation du projet
<p>La structure est une association créée "dans le but d'organiser la découverte et la mise en valeur du patrimoine culturel, intellectuel et ludique" du village. L'association gère des jardins de marronniers, un musée, et elle organise et anime des soirées thématiques (musique art et culture, beaujolais, jeux d'hier / traditionnels), ou encore un marché de Noël, ou plus récemment son adaptation COVID, les gourmandises de Noël. Concernant le projet LEADER, il comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en valeur d'un artiste local avec une demande de financement d'une sculpture (l'artiste, Jean-Louis Rollin a déjà réalisé des sculptures, une se situe au collège de Monthureux-sur-Saône, une autre dans un quartier prioritaire de la commune, et encore une autre à Epinal), • la réalisation de panneaux signalétiques le long d'un parcours fléché pour la découverte de plusieurs lieux remarquables du village (places, maisons, lavoir...).
Remarques
<p>Monsieur Jean François MICHEL demande quel sera le lieu d'implantation de la sculpture. Monsieur Bernard BALORY répond que le lieu n'est pas encore défini et que c'est la mairie de Monthureux-sur-Saône qui décidera.</p> <p>Monsieur Jean François MICHEL demande si la pose de la sculpture est comprise dans le coût. Monsieur Bernard BALORY répond par l'affirmative.</p> <p>Monsieur Christophe LEMESLE demande quel est le délai de réalisation du projet. Monsieur Bernard BALORY répond que la signalétique pourra être installée à l'été 2022 mais que la fabrication de la sculpture et son implantation devraient prendre environ 1 an.</p>

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 24
NOTE	14,88/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : Fourniture et pose d'un revêtement de sol pour la construction d'un nouvel atelier de découpe, de transformation et de commercialisation de produits carnés Porteur de projet : SAS La Blonde Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales Présentation : Messieurs Patrick THOMAS et Pascal THOMAS	
	Coût total prévisionnel du projet	34 824,00 € HT
	FEADER sollicité	28 207,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Revêtement de sol	34 824,00 €
TOTAL	34 824,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	28 207,00 €
CD 88	3 134,00 €
Autofinancement entreprise	3 483,00 €
TOTAL	34 824,00 €

Présentation du projet	
<p>Actuellement, la SAS Ferme de la Blonde possède déjà un atelier de transformation de produits carnés, situé à Fauconcourt, à proximité du GAEC de la Nove, fournisseur principal de l'outil (viande bovine), malheureusement trop petit et inadapté à la demande grandissante de production, de transformation et de vente en circuit court. Partant de ce constat, la SAS a travaillé sur un projet de création et donc de construction d'un nouvel atelier de transformation plus grand et mieux situé afin de permettre la croissance de l'activité, que ce soit via la production ou via la vente. Ce nouvel atelier permettra alors de répondre à la demande grandissante de la restauration collective - l'outil étant actuellement l'un des principaux fournisseurs de la plateforme Agrilocal88 - tout en pouvant se permettre de proposer une gamme de prestation de service complète à l'égard de producteurs du territoire.</p>	
Remarques	
<p>Monsieur Jean François MICHEL demande quel sera le lieu d'implantation de l'atelier. Madame Léa LARBAOUI et Monsieur Christophe LEMESLE indique que l'atelier sera implanté au rond-point dans Rambervillers à l'entrée de la ZAE.</p> <p>Monsieur Raymond THOMAS demande si l'enjeu de la vente et de la consommation locales ont été pris en compte dans le projet. Monsieur Christophe LEMESLE indique que l'atelier se situera à proximité de l'abattoir Adéquat afin d'optimiser la logistique et d'être en proximité entre producteur, transformation et consommateur.</p> <p>Monsieur Yves DESVERNES demande quelle sera la matière du revêtement de sol. Monsieur Patrick THOMAS répond que le sol sera en résine afin de respecter les normes sanitaires liées à la création de cet atelier.</p>	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 24
NOTE	17,33/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Sensibilisation des publics à un engagement raisonné de nos ressources Porteur de projet : MJC Savouret d'Epinal Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales Présentation : Monsieur Julien THIERY
	Coût total prévisionnel du projet 32 214,44 € HT
FEADER sollicité	26 093,70 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais d'animation des ateliers proposés	29 666,69 €
Coordination	2 547,75 €
TOTAL	32 214,44 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	26 093,70 €
Ville d'Epinal	2 899,30 €
Autofinancement Association	3 221,44 €
TOTAL	32 214,44 €

Présentation du projet
<p>L'objectif du projet est de sensibiliser les enfants et les jeunes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une consommation plus raisonnée des ressources • Une prise de conscience du cycle du vivant (plantation, entretien, récolte, transformation des produits issus du jardin...) • Une découverte des différentes manières de s'alimenter à l'aide de produits du jardin et des produits locaux et de saison <p>Le public accueilli sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants dans le cadre d'un partenariat à l'année avec les écoles de Saint Laurent (2 classes) • Les adolescents, durant les mercredis et les chantiers jeunes (10 jeunes en moyenne par jour) <p>Certaines manifestations seront organisées également à destination des familles en vue de pouvoir sensibiliser les parents acteur principal dans l'acte d'achat des aliments. Plusieurs ateliers de sensibilisation seront organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers autour du jardin (plantation, entretien, récolte, transformation des produits issus du jardin...) • Ateliers autour du réemploi et de la transformation d'objets • Ateliers cuisine et dégustation des mets préparés • Découverte d'exploitations agricoles locales, manifestations autour d'échanges de plantes, partage de moments conviviaux avec les familles, découverte des initiatives portées par la ville
Remarques
Monsieur Jean François MICHEL demande si la CAE a été sollicitée sur ce projet. Monsieur Julien

THIERY répond que non ce n'est pas le cas dans la mesure où car le travail est engagé en proximité avec la ville d'Epinal dans le cadre du PAT de la politique alimentaire conduite par la collectivité, en lien avec le PAT porté par le PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges. Le projet de la MJC est à une micro-échelle par les quantités qui seront produites, ses objectifs pédagogiques et par le public visé. Monsieur Bertrand CHOLEY demande si les cultures seront en agriculture biologique ou conventionnelle. Monsieur Julien THIERY répond qu'ils ne sont pas labélisés mais que leur agriculture sera raisonnée (et sans pesticides) compte tenu de la faible productivité.

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 24
NOTE	15,46/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 5 - NOTATION -	Projet : Fête du Bois 2022 à Villotte Porteur de projet : Association Culture et Partage Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Monsieur Jean Luc MUNIERE	
	Coût total prévisionnel du projet	5 500 € TTC
FEADER sollicité	1 100 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Organisation de la manifestation	5 500,00 €
TOTAL	5 500,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	1 100,00 €
CD 88	2 800,00 €
CCVSO	400,00 €
Autofinancement Association	1 200,00 €
TOTAL	5 500,00 €

Présentation du projet	
<p>Compte-tenu du succès de la première édition en 2019 et après 2 années d'interruption dues à la crise sanitaire, l'association programme une nouvelle édition le 21 Aout 2022. L'objectif de cette journée culturelle et festive est de faire découvrir les ressources et l'utilité de la forêt, de suivre le parcours du bois, en découvrant son processus de transformation et ses multiples utilisations et d'aller à la rencontre des métiers qui y participent.</p> <p>L'accent est mis aussi pour permettre l'accès à la culture à tout public : animations culturelles gratuites et accessibles aux personnes en situations d'handicap (moteur, auditif et visuel) avec plusieurs activités tout au long de la journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de plus de 50 exposants et artisans du bois • Conférences et ateliers thématiques en partenariat avec l'ONF, Natura 2000, le verger conservatoire de Isches et le lycée forestier de Mirecourt • Exposition photographique sur la biodiversité • Exposition de marqueterie • Sculpture à la tronçonneuse par Jacques PISSEMEM, artiste • Animations musicale (groupe local) • Petit marché de produits locaux • Buvette et restauration sur place (un traiteur local) 	
Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
<i>Monsieur Jean Luc MUNIERE ne prend pas part à la notation et quitte la séance lors de la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 22
NOTE	17,73/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 6 - NOTATION -	Projet : Extension du siège social en ossature bois	
	Porteur de projet : SICOTRAL	
	Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles...	
	Présentation : Messieurs Bertrand MARION et Christian ADAM	
Coût total prévisionnel du projet	415 942 € HT	
FEADER sollicité	40 000 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
VRD Gros Œuvre	88 000,00 €
Murs ossature bois – Charente et couverture	111 500,00 €
Menuiseries	71 900,00 €
Plâtrerie isolation	21 200,00 €
Electricité, chauffage, plomberie, sols et peinture	86 150,00 €
Maitrise d'œuvre	27 692,00 €
Divers	9 500,00 €
TOTAL	415 942,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	40 000,00 €
CD 88	64 887,00 €
Autofinancement Association	311 055,00 €
TOTAL	415 942,00 €

Présentation du projet
<p>Le projet consiste à agrandir les locaux du siège social à Lerrain. Le bâtiment existant date de 2009 et est constitué d'un mur porteur en béton avec des murs extérieurs en ossature bois. A l'époque, le Syndicat comptait une dizaine d'équivalents temps plein, aujourd'hui, les effectifs du syndicat ont doublé et s'établissent à environ 20 ETP. Les vestiaires notamment sont devenus trop petits.</p> <p>Le projet consiste à agrandir le bâtiment existant en respectant son architecture. Il permettra de créer des vestiaires et des sanitaires plus adaptés aux effectifs du syndicat, un espace pour le rangement des EPI, une salle d'archives plus grande et une salle de réunion.</p>
Remarques
-
Conflit d'intérêt
-
Synthèse de la sélection
-

VOTE	Nombre de votants : 24
NOTE	16,08/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Monsieur Michel FOURNIER quitte le comité de programmation.

NUMÉRO 7 - NOTATION -	Projet : Valorisation de la filière bois à travers les aménagements urbains et touristiques Porteur de projet : Commune de Xertigny Fiche action concernée : N°4 – Accompagner l'utilisation du bois local dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles... Présentation : Messieurs Mickael THIEBAUT	
	Coût total prévisionnel du projet	80 128 € HT
FEADER sollicité	64 000 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Mobilier	44 604,00 €
Signalétique	13 552,00 €
Plateforme panoramique	21 972,00 €
TOTAL	80 128,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	64 000,00 €
Autofinancement commune	16 128,00 €
TOTAL	80 128,00 €

Présentation du projet	
<p>XERTIGNY, une commune engagée dans l'innovation et le développement de la filière bois depuis de nombreuses années à travers des aménagements faisant référence. Elle est labellisée Petites Villes de Demain depuis décembre 2020, et porte une attention particulière à l'utilisation du bois dans ses projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement des espaces publics. Elle a stratégie de revitalisation bourg centre qui met au cœur de son action la filière bois comme ligne directrice.</p> <p>Des besoins ont été identifiés et répondent aux enjeux environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apaiser le centre bourg de la Gare aux Bois Beaudoin et aménager un site touristique (Gué du Saut) - faciliter les déplacements doux sur la commune <p>Une action est ciblée, à savoir utiliser le bois local dans les aménagements publics grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un mobilier avec un design spécifique, - une signalétique directionnelle et informative à vocation intergénérationnelle, - la création d'une plateforme panoramique, favorisant l'accessibilité PMR <p>Durée de l'action : du 01 juin 2022 au 30 juin 2023</p>	
Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 23
NOTE	15,39/20

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Monsieur MICHEL précise que la Maison de Région sera informée de l'avis du Comité de Programmation. En effet, sur ce même projet un financement afférent à l'appel à projet FEADER Relance était également envisagé.

Vu avec la commune de Xertigny, il est prévu de privilégier les financements alloués dans le cadre du programme LEADER.

3. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable

NUMÉRO 1	<p>Réalisation : Maitrise d'œuvre pour la construction du siège social</p> <p>Porteur : ONF Epinal</p> <p>Fiche action concernée : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles</p>
--------------------	--

Maitrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de l'ONF en bois. Projet en cotraitance avec la chambre d'Agriculture des Vosges mais le projet présenté ne concerne que la partie financée par l'ONF. Le projet est certifié Qualisud PEFC.

Ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation le 27 septembre 2017 avec une note de 16,30 /20 mais les dépenses présentées au titre de LEADER n'étant plus les mêmes que le projet présenté en 2017, il convient de renoter le projet de l'ONF.

M. Denis DAGNEAUX ne prend pas part au vote et quitte la séance lors de la notation.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Maitrise d'œuvre	80 000,00 €
Total	80 000,00 €

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
LEADER	64 000,00 €
ONF	16 000,00 €
Total	80 000,00 €

VOTE	Nombre de votants : 22
NOTE	17,50/20

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par l'ONF, et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 64 000,00 € et confirment la note attribuée de 17,50.

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	64 000,00 €

NUMÉRO**2****Réalisation** : Travaux d'aménagement et fabrication de bacs de culture aquaponique en bois**Porteur** : Noémie CHARPENTIER**Fiche action concernée** : N°4 – L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles

Mise en place et développement d'une ferme aquaponique à Chaumousey à partir de janvier 2019. Les activités principales sont la production aquaponique de fruits et légumes et l'élevage de poissons. Le projet prévoit également la mise en place et le développement d'activités complémentaires : production et vente d'œufs, engrais, plantes aquatiques, champignons et prestations d'assistance et formation sur l'aquaponie. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de procéder à des travaux et aménagement des bâtiments existants et d'acquérir du matériel d'exploitation, le tout avec utilisation de bois locaux certifiés PEFC ou FSC.

Madame PIERRE annonce que le projet porté par Mme Noémie CHARPENTIER a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **39 100,23 €** pour une **assiette éligible de 69 494,55 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 21 février 2019 en Comité de programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Aménagement et fabrication de bacs de culture	69 494,55 €
Total	69 494,55 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	39 100,23 €
CD 88	2 602,60 €
Région Grand Est	11 776,87 €
CAE	2 115,92 €
Noémie CHARPENTIER	13 898,93 €
Total	69 494,55 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par Noémie CHARPENTIER, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 39 100,23 € et confirment la note attribuée de 15,18 lors du comité de programmation du 21 février 2019.

Pour information, M. LEMESLE indique aux membres du comité de programmation que l'inauguration est prévue ce 7 mai. Il précise qu'il s'est excusé et indique que M. VILLEMINE représentera le GAL.

Réalisation : Fab Lab 2^{ème} tranche

Porteur : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Fiche action concernée : N°5 – Les fabs Lab au cœur du développement économique

Dans la continuité de la mise en œuvre du Fab Lab bois, intitulé Xylolab, et inauguré en octobre 2018, il convient désormais de compléter l'équipement de cet outil d'animation économique innovant pour le territoire. Le Xylolab a intégré l'Hôtel de l'innovation Bois, dont la construction a démarré, et proposer de nouveaux services à la population et aux entreprises. Cette deuxième phase d'équipement du Xylolab comprend l'acquisition d'outils électroportatifs et une ponceuse/calibreuse. Des machines visant à équiper l'espace commun (imprimante 3D, scanner 3D, informatique), la salle de finition et la salle de prototypage seront également acquises. Le Xylolab est pleinement opérationnel depuis 2021 et constituera un véritable outil au service de l'économie locale et des démarches entrepreneuriales autour de la forêt et du bois. Il permettra de créer des synergies entre urbain et rural en mettant notamment les compétences du pôle bois d'Epinal au service des entreprises et des habitants du territoire du Pays d'Epinal.

Madame PIERRE annonce que le projet porté par le PETR a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **31 412,34 €** pour une **assiette éligible de 52 353,91 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 28 juin 2019 en Comité de programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

M. Yannick VILLEMEN et Mme Nicole ARNOULD ne prennent pas part au vote et quittent la séance lors du vote.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Marché 11 lots	52 353,91 €
Total	52 353,91 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	31 412,34 €
PETR	20 941,57 €
Total	52 353,91 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par le PETR, valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de **31 412,34 €** et confirment la note attribuée de 15 lors du comité de programmation du 28 juin 2019.

NUMÉRO 4	Réalisation : Travaux de restructuration et d'extension en bois de la mairie et des locaux techniques Porteur : Commune de Sanchey
--------------------	---

Suite à l'ajout d'un cofinanceur dans le plan de financement, le montant de la subvention LEADER est revu à la baisse.

DEPENSES	FINANCEUR	Ancien PF (HT)	Nouveau PF (HT)
Ossature bois - charpente - bardage	LEADER	48 722,75 € (48,72%)	45 610,39 € (45,61%)
	CD88	3 545,23 € (3,55%)	3 545,23 € (3,55%)
	Région Grand Est	7 732,15 € (7,73%)	7 732,05 € (7,73%)
	CAE	- €	3 112,33 € (3,11%)
	Commune de Sanchey	39 999,87 € (40,00%)	40 000,00 € (40,00%)
Total	Total	100 000,00 €	100 000,00 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le nouveau plan de financement du projet porté par la commune de Sanchey, valident le nouveau montant de subvention LEADER de 45 610,39 € au lieu de 48 722,75 € et confirment la note de 15,89 attribué lors du comité de programmation du 22 mai 2018.

NUMÉRO 5	Réalisation : Programme de développement touristique – Construction de trois chalets d'hébergement de loisir Porteur : Commune de Socourt
--------------------	--

Suite à l'ajout d'un cofinanceur dans le plan de financement, le montant de la subvention LEADER est revu à la baisse.

DEPENSES	FINANCEUR	Ancien PF (HT)	Nouveau PF (HT)
Construction des chalets	LEADER	10 411,26 € (13,01 %)	8 600,44 € (10,75 %)
	CD88	3 473,78 € (4,34%)	3 473,78 € (4,34%)
	Préfecture (DETR)	32 000,17 € (40,00%)	32 000,17 € (40,00%)
	Préfecture (Dotation parlementaire)	2 114,79 € (2,65%)	2 114,79 € (2,65%)
	CAE	- €	1 810,83 € (2,26%)
	Commune de Socourt	32 000,00 € (40,00%)	31 999,99 € (40,00%)
Total	Total	80 000,00 €	80 000,00 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le nouveau plan de financement du projet porté par la commune de Socourt, et valident le nouveau montant de subvention LEADER de 8 600,44 € au lieu de 10 411,26 € et confirment la note de 17,44 attribuée lors du comité de programmation du 16 décembre 2016.

NUMÉRO 6	<p>Réalisation : Rénovation et extension en bois de la mairie et la salle communale</p> <p>Porteur : Commune de Bouxières aux Bois</p>
--------------------	--

Suite au non-respect des délais de transmission des demandes paiement indiquées dans les conventions juridiques d'attribution de subvention LEADER, il convient de déprogrammer ce dossier.

DEPENSES	MONTANTS HT	FINANCEUR	MONTANTS HT
Achat matériaux Bois	37 602,26 €	LEADER	17 673,11 €
		CD 88	4 888,25 €
		Commune	15 040,90 €
Total	37 602,26 €	Total	37 602,26€

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la déprogrammation du dossier « Rénovation et extension en bois de la mairie et la salle communale » de la commune de Bouxières-aux-Bois.

NUMÉRO 7	Réalisation : Réalisation du mobilier extérieur en bois dans le cadre de la fête des images à Epinal Porteur : Commune d'Epinal
--------------------	--

Suite au non-respect des délais de transmission des demandes paiement indiquées dans les conventions juridiques d'attribution de subvention LEADER, il convient de déprogrammer ce dossier.

DEPENSES	MONTANTS HT	FINANCEUR	MONTANTS HT
Construction mobilier extérieur	34 736,00 €	LEADER	43 200,00 €
Frais de communication	9 868,80 €	Commune	38 033,27 €
Frais d'organisation	878,57 €		
Dépenses de personnel	35 749,90 €		
Total	81 233,27 €	Total	81 233,27 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la déprogrammation du dossier « Réalisation du mobilier extérieur en bois dans le cadre de la fête des images d'Epinal » de la commune d'Epinal.

Messieurs LEMESLE et VILLEMIN indiquent que les maires concernés ont été informés de ces déprogrammations et pertes de subvention pour leurs collectivités. M. LEMESLE indique que l'équipe est à disposition pour suivre les dossiers des porteurs afin d'éviter ce type de situation. En effet, l'enjeu est bien de sécuriser la vie des dossiers : respect du cadre réglementaire, des délais et mise à jour du plan de financement.

NUMÉRO 8	Réalisation : Animation et gestion du GAL 2022 Porteur : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges Fiche Action concernée : FA1 – Animation et fonctionnement du GAL
--------------------	---

Monsieur LEMESLE annonce que le dossier pour l'animation et la gestion du GAL 2022 présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'Autorité de Gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **66 637,24 €** pour une **assiette éligible de 83 916,52 €**. Ce dossier est mis en validation sous réserve de l'obtention de la convention attributive de la subvention du CD 88.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Dépenses de rémunération	83 916,52 €
Total	83 916,52 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	66 637,24 €
CD 88	8 900,00 €
PETR	8 379,28 €
Total	83 916,52 €

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du projet porté par le PETR, et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 66 637,24 € sous réserve de l'obtention de la convention du CD 88.

A la fin de la présentation de ces projets, Monsieur LEMESLE présente l'état de consommation de l'enveloppe par fiche action.

Fiche action	Nom de la fiche action	Enveloppe financière totale au 21/10/2021	Enveloppe restante à engager avant le 03/05/2022	Montants engagés au 03/05/2022	Nouvelle enveloppe restant à engager	Montant payés
1	Animation et fonctionnement du GAL	350 075 ,00 €	144 630,14 €	272 082,10 €	77 992,90 €	122 868,58 €
2	Développer des échanges durables à travers une coopération innovante	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00€	0,00 €	0,00 €
3	La filière « Forêt – Bois » de l'amont forestier à l'aval industriel	163 898,12 €	58 690,90 €	105 207,22 €	58 690,90 €	24 513,22 €
4	L'utilisation du bois dans les projets de rénovation et construction à des fins économiques, touristiques et culturelles	994 035,39 €	520 479,45 €	516 497,83 €	417 537,56 €	225 945,37 €

5	Les fab-labs au cœur du développement économique	57 276,64 €	41 427,23 €	47 261,76 €	10 014,88 €	15 849,41 €
6	Accompagner les changements de pratiques pour valoriser les richesses locales	140 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	1 710 285,15 €	965 227,72€	966 207,25 €	744 077,90 €	382 971,34 €

4. Questions diverses

a. Appel à candidature LEADER 2023-2027

Madame VAXELAIRE présente aux membres du comité de programmation les principes de l'Appel à candidature de la programmation LEADER 2023-2027.

La candidature du territoire doit respecter les principes fondamentaux de LEADER. Elle doit s'appuyer sur un diagnostic, une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), permettant de définir une stratégie de développement local. Les acteurs du territoire seront mobilisés dans le cadre d'ateliers thématiques pour préparer le dossier de candidature.

Pour répondre à cette Appel à Candidature, le PETR a choisi de s'appuyer sur un cabinet extérieur en assistance à maîtrise d'Ouvrage.

La réponse à l'Appel à candidature doit être transmise à la Région pour le 12 octobre 2022.

b. Dates des prochains Comités de programmation

Les prochains comités de programmation auront lieu :

le **mardi 14 juin 2022 à 14h30**
à la salle de réunion du SCOT

et

le **mardi 13 septembre 2022 à 14h30**
à la salle de réunion du SCOT

5. Communication des notes obtenues

Suite à la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Mobilier de la salle de réunion – 2C2R	16,95 / 20
2	Valorisation du patrimoine culturel local - ADPL	14,88 / 20
3	Revêtement de sol – SAS ferme La Blonde	17,33 / 20
4	Sensibilisation des publics – MJC Savouret	15,46 / 20
5	Fête du bois à Villotte – Association Culture et partage	17,73 / 20
6	Extension du siège social - SICOTRAL	16,08 / 20
7	Valorisation de la filière bois à travers les aménagements urbains et touristiques – Commune de Xertigny	15,39 / 20
8	Maitrise d'œuvre pour la construction du siège social - ONF	17,50 / 20

- CONCLUSION -

7 nouveaux projets présentés sur 7 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée. Le 8^e projet étant une renotation, l'instruction règlementaire ayant été validée, il peut être conventionné.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 16h15.

Le Président du GAL,


Christophe LEMESLE

The image shows a circular official stamp of the GAL DU PAYS D'ÉPINAL COEUR DES VOSGES. The stamp contains the text 'GAL DU PAYS D'ÉPINAL COEUR DES VOSGES' around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Christophe LEMESLE' is printed in bold black text below the stamp.